Armand Joseph Martial Herman

Confrère de l'Oratoire

Entré : 1779

Né à Saint-Pol (Pas de Calais), le 29 août 1759.

Mort à Paris, guillotiné, le 7 mai 1795.

NOTES
BIO-BIBLIOGRAPHIQUES

E. Bonnardet
Pr. de l'Oratoire

Voir :

Le Moniteur universel an II (1794) Nos 150, 314 = an III, 231.

Galerie historique des Contemporains 1819.

Arnault : Biographie nouvelle des contemporains. Paris, Babeuf, 1823, T. IV, p. 155.

Thiers : Histoire de la Révolution ; T. V, passim.

A. de Lamartine : Histoire des Girondins, T. IV - VIII.

Robinet : Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire, T. II, p. 170.

Hoefer : Nouvelle biographie générale, Paris, Didot, 1858, T. XXIV, col. 359 et suiv.

Biographie moderne de tous les hommes qui ont marqué à la fin du XVIII s. Leipzick, Besson, 1806 T. II, p. 401.

E. Edmont : Notice biog 1910 dans la Galerie Ternésienne p. 165-168

A. Mathiez : Herman et son frère, 1917 dans les Annales Révolutionnaires IX p. 407-409

G. Lenotre : Herman Vieilles maisons 1923. T. IV p. 83-109.

Le Confrère Armand Joseph Martial Herman.

M.M. 613, p. 164, N. 662 =

Armand Joseph Martial Hermant, né à Boulogne en 1758
reçu à Paris le 29 octobre 1779
Tonsuré
1780 cours régent de 6
1781 " " de 5
1782 " " " "

M.M. 616, p. 27, N 220 =

Le Conf. Armand Joseph Martial Herman, tonsuré, de St. Pol, diocèse de Boulogne
mais incorporé dans le diocèse d'Arras, 21 ans ½
fils de Nicolas François-Joseph Herman, greffier en chef des Etats d'Artois et de Marie Claire
Bernardine Besselière,
humanités et philosophie à Douai
entré à Paris le 18, admis le 29 octobre 1779
paiera 400# de pension

Robinet : Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire : T. II, p. 170 =

Martial Joseph Armand Herman, avocat, magistrat, président du Tribunal révolutionnaire et ministre, né à St Pol en Artois (Pas de Calais) le 29 août 1759, mort à Paris le 7 mai 1795, était avocat en Parlement, quand il fut pourvu, le 12 juillet 1786, de la charge de substitut de l'avocat général du conseil provincial d'Artois à Arras.

Lié avec Robespierre, il devint juge au tribunal de district d'Arras, vint à Paris et, sur la recommandation de son compatriote, Robespierre, fut nommé en octobre 1793, président du tribunal révolutionnaire. En cette qualité, il présida un grand nombre de procès politiques, entr'autres les Hébertistes, les Dantonistes, etc; devint commissaire des administrations civiles, police et tribunaux du 30 germinal au mois de fructidor an II, fut décrété d'accusation le 30 ventôse an III, puis traduit comme terroriste et condamné à mort le 17 floréal de la même année comme convaincu « d'avoir à l'aide de machinations et de complots, favorisé les projets liberticides des ennemis du peuple « et de la République, notamment en faisant périr, sous la forme déguisée d'un jugement, une foule « innombrable de Français de tout âge et de tout sexe ; en imaginant, à cet effet, des projets de « conspiration dans les différentes prisons de Paris ; en dressant ou faisant dresser dans ces maisons des listes « de proscription. »

Hoefer : Nouvelle Biographie générale, Paris, Didot, 1858, T. XXIV, col 359 et suiv. =

Armand Martial Joseph Hermann, révolutionnaire français, né à St Pol en Artois en 1759, guillotiné le <u>6</u> mai 1795.

Son père était greffier des états d'Artois et lui fit donner une éducation soignée. Hermann se fit recevoir avocat, débuta avec succès dans la carrière judiciaire et devint substitut de l'avocat général du conseil général de l'Artois. Il se fit remarquer alors par des formes conciliantes et une certaine éloquence ; il devint bientôt juge et puis président du tribunal criminel du Pas de Calais. Robespierre, son compatriote, qui avait su l'apprécier, le fit alors venir à Paris et le plaça dans la commission des administrations civiles, police et tribunaux. Hermann devint même ministre de l'intérieur et tint qq temps, par intérim, le portefeuille des affaires étrangères. Homme de bien jusque-là, on ne sait par quelle raison il accepta la présidence du tribunal révolutionnaire. Dès lors sa vie n'est plus marquée que par une suite de meurtres juridiques, et il eut part à toutes les condamnations politiques prononcées par <u>son</u> jury exceptionnel. Marie-Antoinette, les Hébertistes, les Dantonistes, les royalistes, les ultra-révolutionnaires, les modérés furent successivement les victimes de son impassible cruauté : ce n'était pas un juge, c'était un <u>condamneur</u>.

Après la chute de Robespierre, il fut arrêté, et bien qu'il se fût démis avant le 9 thermidor de son terrible ministère, le 6 mai 1795 il eut à répondre comme complice des terroristes. Il se défendit avec beaucoup de

sang-froid et d'éloquence ; il rejeta toute responsabilité du rôle qu'il avait dû jouer, sur les législateurs eux-mêmes. Selon lui, il n'avait été qu'l'instrument d'une volonté supérieure, ou plutôt de la volonté générale. Il eût peut-être échappé à une condamnation capitale si, parmi les juges, il ne s'était trouvé plusieurs amis de Danton, de Camille Desmoulins, de Hérault de Séchelles. Il fut envoyé à l'échafaud à la majorité d'une seule voix. Il avait 36 ans.

H. Lesueur.

Arnault : Biographie nouvelle des contemporains. Paris, Babeuf, 1823, T. IV, p. 155 =

A. M. J. Herman, né à S. Pol (Pas de Calais) d'un greffier des états d'Artois, reçut une éducation distinguée qui lui procura les moyens de parcourir avec succès la carrière judiciaire. Avocat général du conseil d'Artois au moment de la Révolution, il montra, dans l'exercice de ses fonctions, des talents et de la probité qui lui concilièrent l'estime de ses compatriotes. Il devint successivement juge et président du tribunal criminel du Pas de Calais et fut appelé à Paris pour y remplir les fonctions de membre de la commission des administrations civiles, police et tribunaux.

Il ne tarda pas à être nommé ministre de l'intérieur, tint aussi le portefeuille des affaires extérieures pendant qq. temps. Malheureusement pour sa réputation, qui jusque-là avait été celle d'un homme de bien et pour son existence même, il passa de cette place à celle de président du trop fameux tribunal révolutionnaire. La faiblesse de son caractère ne lui permit point d'opposer une digue au torrent du mal ; il eut part à une grande partie des condamnations iniques de ce tribunal de sang et même à celle de l'infortunée Marie-Antoinette.

Après la révolution du 9 thermidor, Herman qui ne faisait plus partie du tribunal et qui s'était démis de la présidence, n'en fut pas moins arrêté comme complice de Robespierre.

Jugé et condamné à mort à la majorité d'une seule voix, il fut exécuté à l'âge de 36 ans.

Sa défense devant ses juges avait été aussi adroite qu'éloquente ; mais il se trouvait parmi eux des amis de Danton, dont Herman avait prononcé la sentence de mort et qui saisirent avidement l'occasion de le venger. Il est vraisemblable que, sans cette circonstance, il aurait été acquitté.

Biographie moderne de tous les hommes qui ont marqué à la fin du 18 siècle, Leipzick, Besson, 1806 T. II. p. 401 =

A. M. J. Herman, né à St Pol, était fils du greffier des états d'Artois ; il reçut l'éducation la plus distinguée et obtint bientôt de grands succès dans la carrière judiciaire.
Très jeune encore, il était nommé substitut de l'avocat général du conseil supérieur d'Artois. Il montra dans cette place des talents rares et s'y fit même remarquer par des formes conciliantes et une réputation de probité que la révolution ne put altérer. Il se déclara avec chaleur partisan de cette révolution et fut nommé d'abord juge, puis président du tribunal criminel du Pas de Calais.
Enfin il fut appelé à Paris par son compatriote Robespierre qui avait pour lui beaucoup d'affection et le fit nommer d'abord commissaire près les tribunaux civil et de police, puis ministère de l'intérieur et des

affaires étrangères. Devenu président du tribunal révolutionnaire, il exécuta ponctuellement les ordres des comités et eut part à une grande partie des jugements politiques rendus par ce tribunal, notamment à celui de la reine Marie-Antoinette. Il ne donna cependant jamais lui-même l'impulsion à ces mesures.

Arrêté le 11 thermidor comme complice de Robespierre, il fut condamné à mort le 27 floréal an III (Mai 1795) à la majorité d'une voix seulement.

Sa défense fut très adroite et il ne dut sa condamnation qu'au ressentiment des amis de Danton dont il avait prononcé l'arrêt de mort. Il était âgé de 36 ans.

Dictionnaire historique portatif, Paris, Gosselin, 1829, T. II. p. 1432 =

A.M.J. Herman, avocat général du conseil d'Artois à l'époque de la Révolution, fut successivement juge et président du tribunal de son département. Appelé à Paris pour faire partie de diverses commissions administratives, il accepta en 1793 la présidence du tribunal révolutionnaire et y siégeait le jour de la condamnation de Marie Antoinette.

Bien qu'il n'exerçât plus ses fonctions à l'époque du 9 thermidor, il fut arrêté comme complice de Robespierre, condamné à mort et exécuté à peine âgé de 36 ans.

Sté de gens de lettres : Biographie universelle. Paris. Furne, 1838, T. III. p. 203 =

reproduit intégralement l'article du dictionnaire, Paris. Gosselin 1829.